AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20220401-9-DE
Réception par le Préfet : 01-04-2022
Publication le : 01-04-2022

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2022

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 08 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 11
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-03-2022/035

Objet : Approbation de l'avenant n°3 relatif au marché « Création des réseaux de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Pontaléry au Robert - Ouvrages et aménagement ».
Lot n°1 : Transformation de la station d'épuration de Courbaril / Bourg en poste de transfert.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Patricia PALMONT, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.
Arrivé en cours de séance : Olivier JEAN-DENIS, Jiovanny WILLIAM.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Jean-Christophe BOULANGÉ à Bruno Nestor AZEROT, Annick COMIER à Jonathan TABAR.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARECHAL, Félix ISMAIN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 20 du code des marchés publics ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'avis des membres de la commission d'appel d'offres réunie le 8 mars 2022 ;

Considérant les caractéristiques suivantes de l'avenant n°3 au marché « Création des réseaux de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Pontaléry au ROBERT – Ouvrages et aménagements – Lot 1 : Transformation de la station d'épuration de Courbaril/Bourg en poste de transfert » :

Identification du marché :
Marché n° 20141-22 du 20/02/2015
Reçu au titre du contrôle de la légalité le 13/03/2015
Notifié le 23/03/2015

Titulaire du marché :
Groupement SOGEA / SOTRAG / Didier JEANTET

Mandataire
SOGEA MARTINIQUE SAS
206 avenue Maurice Bishop
CS 40 485
97 241 FORT-DE-FRANCE

Co-traitant
SO.TR.A.G
14 rue E. Eucharis
Lotissement Dillon Stade
97 200 FORT-DE-FRANCE

Co-traitant
Didier JEANTET - Architecte
C. C. La Fontaine
Terreville
97 233 SCHOËLCHER

Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 1 264 550,00 €
- Montant TTC : 1 372 036,75 €

Durée initiale du marché :
La durée d'exécution du marché est de 10 mois dont :

- La période de préparation et d'approvisionnement du matériel et des équipements est de 3 mois à compter de la notification du marché.
- La période de travaux à compter de la date stipulée sur l'ordre de service de démarrage des travaux est de 7 mois.

Montant du marché public après avenant n°1

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 1 306 732,00 €
- Montant TTC : 1 417 804.22 €

Avenant n°2 : Transfert du SICSM à CAPNORD, sans incidence financière.

Objet de l'avenant n°3 :
À la suite du transfert de maîtrise d'ouvrage en date du 1er janvier 2017 et acté par l'avenant n°2 du présent marché, CAP NORD a missionné le Groupement d'entreprises SOGEA Martinique / SOTRAG / D. JEANTET pour réaliser un diagnostic des équipements du nouveau poste de refoulement de Courbaril après 4 ans d'inactivité.
Le rapport de diagnostic réalisé par le Groupement en date du 23 mars 2021 a mis en évidence la nécessité de procéder au remplacement d'un certain nombre d'équipements défectueux et à quelques travaux complémentaires associés à ces remplacements.
Le présent avenant a donc pour objet d'intégrer au marché les prix nouveaux provisoires notifiés au Groupement par ordres de service ainsi que les délais de réalisation des prestations.

Montant de l'avenant n°3 :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 228 201,20 €
- Montant TTC : 247 598,35 €
- Soit 17,46 % par rapport au montant de l'avenant n°1

Montant du marché public après application de l'avenant n°3 :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 1 534 933,20 €
- Montant TTC : 1 665 402,52 €

Soit une augmentation totale de : 21,38 % par rapport au marché initial.

Délais d'exécution
Compte-tenu de la situation particulière d'arrêt prolongé du chantier depuis le transfert de maîtrise d'ouvrage et de la nécessité de coordonner la mise en service du poste de refoulement de Courbaril avec celle de la STEU de Pontaléry, le présent avenant prolonge la durée d'exécution du marché du lot n°1 Ouvrage de transfert jusqu'au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :
D'approuver l'avenant n°1 au marché n°20141-22 pour la « Création des réseaux de transfert vers la nouvelle station d'épuration de Pontaléry au ROBERT – Ouvrages et aménagements – Lot 1 : Transformation de la station d'épuration de Courbaril/Bourg en poste de transfert ».

Article 2 :
D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00
Abstention déclarée : 00
Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 28 mars 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

Communauté d'Agglomération CAP Nord Martinique Tél : 0596 53 50 23 Fax : 0596 53 60 12 Pays Nord Martinique

Extrait n°BC-03-2022/035